

## Reproduction : version 2.0.

### La marchandisation des corps.

*J.F. Ternay le 22 juin 2009 (publié en novembre 2009)*

*jfternay@yahoo.fr*

#### Introduction

L'homme a toujours voulu intervenir sur le processus de sa procréation, tant pour des raisons individuelles que sociales.

Au niveau des individus, dès l'antiquité<sup>1</sup>, hommes et femmes se sont aidés d'objets ou de produits pour lutter contre la stérilité, favoriser la fertilité, stimuler le développement du fœtus, en sélectionner le genre ou tenter de l'orienter vers une imaginaire perfection<sup>2</sup>. Nombreuses sont encore aujourd'hui les amulettes, les gemmes magiques, les plantes, les régimes alimentaires avec supplémentation en vitamines et les antioxydants proposés par les commerçants<sup>3</sup> et les laboratoires pharmaceutiques<sup>4</sup>; sans compter les méthodes d'éducation anténatale par l'éveil des sens du fœtus, dont l'écoute de langues étrangères et de musiques, qui tendent à favoriser l'éclosion de génies espérés.

Au niveau des sociétés les gouvernements et les Etats se sont toujours préoccupés d'encadrer la procréation. Des législations entourent les politiques familiales, définissent les statuts et les droits des reproducteurs<sup>5</sup> et des « reproduits ». Des politiques de régulations des naissances ont émaillé les siècles<sup>6</sup>, parfois de manière abrupte quand en périodes guerrières certains ont voulu favoriser une race, ou la naissance de garçons quand la chair à canon vint à manquer. Plus positivement certains pays tentent régulièrement d'empêcher l'avortement des filles en interdisant leur dépistage à l'aide d'échographies. Enfin les débats que nous connaissons pour l'établissement des lois de bioéthique sont un bon exemple des aspects sociaux et politiques dont relève la procréation.

Concernée tant par le niveau individuel que sociétal, la médecine s'est elle-même toujours trouvée impliquée dans le processus de procréation. Nombreux sont les anciens traités qui définissent les critères d'une épouse fertile ou des périodes de fécondité et préconisent les substances à ingérer pour favoriser les naissances désirées. Aujourd'hui, liée au progrès de la science et des techniques, l'assistance médicale à la procréation a évolué au point de rendre possible de nouvelles pratiques individuelles et sociales.

---

<sup>1</sup> Dasen Véronique : *La vie utérine et l'embryon surs les gemmes magiques*, In *L'embryon humain à travers l'histoire*, Infolio, 2004.

<sup>2</sup> Fischer J.L. : *L'art de faire de beaux enfants*, Albin Michel, 2009.

<sup>3</sup> Les « pierres de lune » et les émeraudes symboles de fertilité sont très en vogue chez les bijoutiers.

<sup>4</sup> Pour exemple, les laboratoires Merck proposent le « Femibion grossesse à la Metafolin<sup>®</sup> : un supplément en vitamine B9 à prendre en période périconceptionnelle ».

<sup>5</sup> Statut, droits et devoirs.

<sup>6</sup> Cf. Thomas Malthus et la restriction démographique, *Essai sur le principe de population* (titre original *An Essay on the Principle of Population*), Ed. J. Johnson. Londres, 1798.

Il est possible de regrouper l'ensemble de ces techniques d'assistance à la procréation autour de deux grandes finalités :

- celle de permettre à un être humain de se reproduire « malgré tout » : malgré sa stérilité, malgré son infertilité, mais aussi malgré son âge avancé, malgré l'absence de partenaire, voire malgré son décès.

- celle de favoriser la naissance « d'un certain enfant » : un enfant en bonne santé, mais aussi un enfant ayant certaines caractéristiques comme celles d'être exempt de maladies génétiques graves ou d'être un garçon ou une fille.

Ces nouvelles pratiques ou ces nouveaux possibles en matière de procréation soulèvent des problèmes éthiques que certains jugent importants, d'autres moins, voire pas du tout. Mais dans tous les cas elles induisent des pratiques commerciales qui en elles-mêmes, parce qu'elles peuvent connaître des dérives, posent un problème éthique : l'exploitation des corps liée à sa marchandisation.

#### **Plan :**

- 1. Les techniques d'assistance à la procréation et les nouvelles pratiques de reproduction.**
- 2. Le marché de la procréation : état de l'art.**
- 3. Demain : les nouveaux marchés.**
- 4. Conclusion : humain ou marchandise ?**

### **1. Les techniques d'assistance à la procréation et les nouvelles pratiques de reproduction.**

#### **1.1 L'humain reproducteur « malgré tout », quelques soient les raisons de son incapacité à se reproduire : infertilité, stérilité, âge avancé, décès.**

De nombreuses techniques d'assistance médicale à la procréation ont en commun qu'elles reposent principalement sur le prélèvement de cellules (spermatides<sup>7</sup>, spermatozoïdes, ovocytes) pour les « marier » et implanter l'œuf obtenu<sup>8</sup>. Il faut ajouter à ces techniques les plus rares prélèvements d'organes, comme les transplantations d'ovaires<sup>9</sup> et le recours à l'utérus d'un tiers dans le cadre d'une gestation pour autrui. On tente ainsi de palier aux infertilités et stérilités masculines et féminines en découplant momentanément les cellules et les organes des corps.

---

<sup>7</sup> Les spermatides sont les cellules précurseurs des spermatozoïdes. Elles sont prélevées directement dans les testicules.

<sup>8</sup> Cf. les techniques d'insémination artificielle et de fécondation *in vitro*, avec injection intra-cytoplasmique d'un ou plusieurs spermatozoïdes, sélectionnés ou non.

<sup>9</sup> Il s'agit du prélèvement et de la cryoconservation de tissus ovariens susceptibles d'être détruits par un traitement médical, en vue d'une réimplantation et d'une restauration de la fonction ovarienne naturelle.

Ce faisant on permet de nouvelles pratiques de conception comme, par exemple, la conception tardive, même si les capacités de reproduction sont très affaiblies.

Le recours à la fécondation *in vitro* et à la gestation pour autrui peuvent aussi permettre à des femmes et des hommes « célibataires » de concevoir sans partenaire.

De même des couples homosexuels peuvent accéder à ces techniques pour se doter d'une descendance. Certains Etats autorisent aussi la conception post-mortem, où, à la demande d'une épouse, veuve, une fécondation *in vitro* est pratiquée à l'aide du sperme congelé du mari décédé.

La possibilité « d'objectivé », de transformer en objet, des organes et des cellules en les dissociant du corps, couplé avec les difficultés d'accès pour certains, pour des raisons légales ou financières à la procréation médicalement assistée, sont à la base d'un commerce mondialisé de la reproduction.

Les organes, les « ventres », les cellules et les prestations médicales et juridiques qui leurs sont associées, deviennent, dans certains pays, les marchandises et les services d'un nouveau négoce dont les prix n'obéissent qu'à la règle froide de l'offre et de la demande.

### **1.2 L'humain « de qualité » : un enfant exempt de maladies graves, un enfant dont on choisi le genre, un enfant dont on choisi des caractéristiques.**

En France, les CECOS<sup>10</sup>, qui ont la responsabilité des dons anonymes de sperme, d'ovocytes, et d'embryons, ont aussi pour mission de dépister les maladies virales dont ces cellules peuvent être porteurs. Ils font aussi en sorte que les couples bénéficiaires des cellules ne découvrent pas à la naissance un enfant dont certaines caractéristiques génétiques, comme la couleur de la peau ou des cheveux, soient très éloignées des leurs.

Il existe par ailleurs en France des consultations de « Conseil génétique » qui permettent aux couples d'évaluer le risque de survenue ou de récurrence d'une maladie ou d'une malformation dans leur descendance. Ces évaluations se basent sur les grossesses précédentes, quand il y en a eues, et sur les « incidents » qui ont pu apparaître au sein des arbres généalogiques des familles. Si nécessaire, la consultation de conseil génétique peut alors proposer aux couples différentes solutions dont une assistance à la procréation qui autorise certains dépistages. Ces dépistages viennent s'ajouter à ceux, plus courants, qui permettent d'établir des diagnostics prénataux comme les échographies et les amniocentèses.

Dans le cadre des fécondations *in vitro* les mises en évidences d'anomalies génétiques peuvent se faire au niveau des spermatozoïdes, parfois pour n'en garder qu'un, et au niveau des ovocytes. Des dépistages d'anomalies génétiques et chromosomiques peuvent aussi se faire pour les embryons avant implantations. On parle alors de diagnostic préimplantatoire. Ce diagnostic n'est autorisé en France que pour des maladies susceptibles d'être particulièrement invalidantes pour le futur être humain, comme par exemple la maladie de Huntington<sup>11</sup> ou la mucoviscidose.

Tous ces dépistages permettent de « trier » et de choisir les gamètes ou les embryons.

---

<sup>10</sup> Centres d'Etudes et de Conservation des Oeufs et du Sperme (CECOS).

<sup>11</sup> Maladie nerveuse dégénérative.

Comme pour la palliation aux infertilités et stérilités, les possibilités de choix dans les caractéristiques génétiques et chromosomiques des futurs enfants donnent lieu à de nouvelles pratiques de procréation. A l'extrême, elles peuvent relever du désir, vieux comme le monde, d'enfant « parfait » : exempt de toute maladie et malformation, plus intelligent, plus fort, plus résistants à l'effort, à la douleur et au stress, plus artistes, plus matheux... plus blond.

« Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà » : les lois qui encadrent les donneurs, leur généalogie, les tests de dépistage et la procréation médicalement assistée ne sont pas, quand il y en a, les mêmes dans tous les pays. Ici la liste des dépistages s'étend aux prédictions de déclenchement des cancers du colon ou du sein, ailleurs il est possible de choisir le genre (garçon ou fille) de sa descendance pour « équilibrer la famille », ailleurs encore il est possible de se prémunir contre la naissance d'un diabétique, d'un malentendant, d'un hémophile<sup>12</sup>... Là encore, une offre et une demande coexistent et un marché se développe.

### 1.3 Problèmes éthiques et choix de société.

Que ce soit pour palier une impossibilité à se reproduire ou pour « caractériser » sa progéniture, chacun d'entre nous peut être favorable ou au contraire défavorable à ces possibilités techniques et à leurs implications. Elles posent des problèmes de choix de société (politique familiale, avenir de l'humanité) et des problèmes éthiques comme l'eugénisme, qui nous concernent tous et sont débattus dans de nombreux pays.

Ces aspects éthiques ne sont pas aussi simples qu'ils puissent paraître au premier abord, et l'on confond parfois nos propres aspirations morales et religieuses, ou nos choix politiques avec ce qui nous semble relever d'une « vérité naturelle » de la procréation. Si l'on s'en tient à une définition de l'éthique qui est de choisir ce qui ne porte pas tort à autrui (principe de non nuisance à autrui<sup>13</sup>), il n'est pas évident de prouver qu'en eux-mêmes, la gestation pour autrui, la conception à un âge avancé, voir très avancé, la conception au delà de la mort, l'homoparentalité, la monoparentalité, la sélection des gamètes et des embryons, portent tort à qui que ce soit. Des psychanalystes posent le problème de la filiation<sup>14</sup>, des scientifiques celui de la diversité biologique<sup>15</sup>, des philosophes celui de la technicisation de l'humain<sup>16</sup>...

Ici nous voulons poser le problème de la marchandisation de la procréation.

Ce problème éthique ne porte pas sur la procréation « en elle-même » mais sur le commerce qui lui est lié. Il trouve son origine dans le fait que tout marché est a-moral<sup>17</sup>. Le marché est susceptible de nombreuses dérives s'il n'est pas encadré. Pour faire un parallèle avec la prostitution, ce n'est pas d'elle, en elle-même, dont nous parlons. : c'est de la marchandisation des femmes et de toutes les dérives liées au marché de la prostitution.

---

<sup>12</sup> Certains Etats autorisent le dépistage et le tri de plus de 200 maladies.

<sup>13</sup> Ruwen Ogien préconise une éthique minimale : une éthique neutre à l'égard des manières de vivre personnelles et qui s'abstienne de toute justification métaphysique. Ogien Ruwen : *La panique morale*, Grasset, 2004.

<sup>14</sup> *Malaise dans la filiation*, Revue Esprit, décembre 1996.

<sup>15</sup> Kahn Axel : *Société et révolution biologique. Pour une éthique de la responsabilité*, Inra édition 2001.

<sup>16</sup> Besnier Jean Michel : *Demain les posthumains. Le futur a-t-il encore besoin de nous ?* Hachette littérature, 2009.

<sup>17</sup> Comte-Sponville André, *Le capitalisme est-il moral ?* Albin Michel. 2008.

Trois aspects éthiques liés au marché de la procréation peuvent être notamment mis en exergue :

**- Le consentement des donneurs.**

Où commence le consentement et où commence la résignation quand on sait que ces dons ne sont plus, dans de nombreux pays, ni anonymes<sup>18</sup>, ni gratuits ? La porte est ouverte à l'exploitation d'être humains dont le consentement peut être obtenu par la contrainte, par un rapport de forces implicite ou explicite<sup>19</sup>. C'est la raison pour laquelle, en 2000, l'ONU a voté le Protocole de Palerme. Il stipule que dans le cadre du trafic d'êtres humains, on ne peut employer l'argument du consentement des personnes trafiquées. Leur consentement, même déclaré, n'est pas considéré comme pertinent.

**- L'accessibilité aux techniques.**

Seuls les riches auront-ils accès à ces techniques, au détriment des plus pauvres ?

**- La contrainte des lobbys marchands.**

L'offre crée parfois la demande et chacun se résigne à des modes vie qui ne sont plus dictés par une aspiration démocratique, partagée, mais par les pouvoirs envahissants des pressions marchandes. Là encore la marge entre contrainte, consentement et résignation est ténue.

## **2. Le marché de la procréation : état de l'art.**

Le marché de la procréation existe. Les magasins des enfants<sup>20</sup>, ceux des cellules, des donneurs et des utérus en location possèdent déjà leur devanture.

### **La qualité des produits :**

Un premier argument commercial des sociétés qui font commerce de la procréation est de proposer sur le marché des « produits » de qualité, où sont sélectionnés tant les cellules que les organes et les donneurs. Les listes des critères de sélections s'allongent chaque année un peu plus.

En matière de spermatozoïdes, outre le dépistage d'éventuelles anomalies dans les cellules, certaines sociétés<sup>21</sup> proposent des catalogues de donneurs rémunérés, anonymes ou

---

<sup>18</sup> Des raisons éthiques sont aussi à l'origine de la levée de l'anonymat et de la gratuité du don : pour permettre à l'enfant la connaissance de son parent biologique dans le premier cas, et pour palier au manque de dons d'organes dans le second cas.

<sup>19</sup> Fraïsse Geneviève, *Du consentement*, Seuil, 2007.

<sup>20</sup> En référence au livre de Jacques Testard : *Le magasin des enfants*, F. Bourin, Paris, 1990.

<sup>21</sup> Pour exemple la succursale de la banque de sperme Cryos à New York propose un fichier étendu de caractéristiques des donneurs accessible suivant les lois en vigueur dans le pays d'origine du demandeur. Ce fichier comprend des centaines de caractéristiques et remonte sur plusieurs générations. L'exemple d'un fichier étendu de donneur se trouve l'adresse : <http://ny.cryosinternational.com/our-donors/profiles.aspx>. Site consulté le 24.08.08.

Extrait : « *Start your search for the perfect donor by browsing our donor catalog. It offers a quick overview of our donors, it's updated weekly, and it's free. Then, download a free example of one of our extended donor*

non, qui font l'objet d'analyses poussées. Ce sont des centaines de caractères qui définissent leurs profils et permettent aux demandeurs de trier les donneurs selon leurs aspects physiques, leurs pratiques religieuses, leurs études, leurs carrières et emplois, leur QI, leurs hobbies, leur psychologie, leur rythme cardiaque, la taille de leur chaussure, leurs allergies, leur animal favori, leur consommation de cigarettes et d'alcool, leur pratique de la bicyclette... Une grande partie de ces critères et du traçage médical est étendue à la caractérisation génétique, psychologique et sociale des frères et sœurs, pères et mères, arrière grand-pères et arrière grand-mères des donneurs.

En matière d'ovocytes, des sociétés<sup>22</sup> proposent des bases de données de mères susceptibles d'offrir leurs ovocytes. A l'instar des sites « roses », les jeunes filles exposent leurs charmes, améliorés par « photoshop », au regard du client potentiel. Les photos ne sont jamais innocentes. Tandis que l'une expose des formes généreuses, une autre s'affiche avec ses deux enfants dans les bras, indiquant ainsi que ses ovocytes sont « performants ». Toutes mentionnent une batterie de critères (hobby, QI, carrière, mensuration, caractéristiques génétiques...) permettant à l'acquéreur de trouver non pas l'âme sœur, mais l'ovocyte qui « en puissance » sera à l'image du bébé désiré. Il en coûte 25 dollars pour 6 mois d'accès à ces bases de données, 600 dollars pour l'évaluation de la personnalité de la donneuse faite par un professionnel, et l'acquéreur pourra avoir la jeune femme au téléphone. Il est aussi simplement possible au demandeur d'envoyer sa photo et la société se charge de « matcher » son profil avec les jeunes femmes de leur base. Nombreuses sont ces sociétés vendeuses d'ovocytes proposant des bases de données où se déclinent les origines caucasiennes, asiatiques, hispaniques, noirs, ou encore certifiant l'origine religieuse de la donneuse<sup>23</sup>.

En matière de gestation pour autrui (G.P.A.) : des centres de maternité de substitution ont pour vocation la mise en relation de mères porteuses avec les demandeurs. Des argumentations marketing insistent sur le fait que de nombreux pays interdisent ces pratiques tout en indiquant qu'en la matière, pour l'Europe par exemple, il n'y a pas de lois spécifiques en Belgique, en Grèce, en Irlande, en Finlande... Pour ne pas froisser des susceptibilités religieuses, certaines sociétés rappellent que dans la Genèse, Abraham, qui ne pouvait avoir d'enfant avec sa femme Sarah, fit appel à une servante dénommée Hagar comme mère de substitution<sup>24</sup>. Des sociétés insistent sur le fait que le diagnostic préimplantatoire permet, entre autre, de choisir un garçon ou une fille. Pour prendre exemple sur une société Ukrainienne<sup>25</sup>, il en coûte 1000 euros pour la présentation d'une candidate de la base de

---

*profiles. These profiles offer extensive information about each donor's physical appearance, educational background, hobbies, interests and family history. Most even include a handwritten message from the donor ».*

<sup>22</sup> Pour exemple, il est possible de consulter le site de la société « Egg donation In », situé en Californie et dans le Maryland. <http://www.eggdonor.com/?page=donordb>. Consulté le 18.04.09.

<sup>23</sup> Pour exemple, Fertility alternatives, inc, est une société spécialisée dans les donneuses d'ovocytes et mères porteuses de religion juives. Elle rappelle quelques règles en la matière :

1) *A surrogate must be unmarried.*

2) *A surrogate must be Jewish based on her mother being Jewish and her maternal grandmother being Jewish.*

3) *The egg donor must be Jewish based on her mother being Jewish, and her maternal grandmother being Jewish.*

<http://www.fertilityalternatives.com/jewish.html> consulté le 24.08.08.

<sup>24</sup> « The first case of surrogate motherhood in the Old Testament (The Book of Genesis, 16) so long ago as two thousand years before Christ, when a maidservant Hagar was attracted as a surrogate mother to bear an Abraham's child, as his wife Sarah could not become pregnant. » Site : [http://www.surrogate-mother.ru/eng/surrogacy/surrogate\\_motherhood\\_Ukraine.html](http://www.surrogate-mother.ru/eng/surrogacy/surrogate_motherhood_Ukraine.html). Consulté le 30.05.09

<sup>25</sup> La société Surrogate-motherhood Center (centre de maternité de substitution) situé en Ukraine propose des jeunes femmes sur le site : <http://www.surrogate-mother.ru/eng/anketa.html> consulté le 18.05.09. Leur catalogue

donnée, 2500 euros pour l'examen psychologique et médical de la mère, avec traduction. Ultimement, l'utilisation de la mère porteuse fait l'objet de « package deal » au coût variable suivant la prestation : « package standard deal » 15750 euros, « package complex deal » 16500 euros, « VIP package deal » 25600 euros.

En Indes, d'autres sociétés, à Dehli<sup>26</sup>, à Bombay<sup>27</sup>, ou dans la ville réputée de Anand<sup>28</sup> dans l'Etat du Gujarat, proposent des prix défiant toutes concurrences : une mère porteuse est généralement rémunérée autour de 250.000 à 400.000 roupies (soit 4.000 à 8.000 dollars) : des sommes très importantes dans un pays où la plupart des gens gagnent moins de 2 dollars par jours. La plupart des femmes cherchent ainsi à acquérir un logement, éponger leur dette ou payer l'éducation de leurs enfants.

Le coût pour le client serait d'environ 13000 euros (20.000 dollars) soit cinq fois moins cher qu'aux USA. Ce nouveau marché concernerait 3000 maternités Indiennes en 2008<sup>29</sup>.

### **Des prestations ciblées.**

L'assistance à la procréation relevant de législations fort différentes suivant les Etats, outre le fait que certains se spécialisent dans des groupes ethniques et religieux précis, de nombreux prestataires mettent en exergue d'autres spécialités.

La publicité est faite en direction des couples homosexuels et des célibataires<sup>30</sup> d'une part, et d'autre part en direction des familles nombreuses qui désirent « harmoniser » leur descendance en choisissant le sexe du futur enfant<sup>31</sup>, voire sur la possibilité de conservation du sang de cordon à la naissance.

Certaines sociétés avancent ainsi le pourcentage de 66% de couples lesbiens et de 20 % de femmes célibataires dans leur clientèle. Les femmes célibataires pouvant être des femmes ayant choisi le célibat ou considérant, en raison de leur âge, qu'elles n'ont plus le temps de choisir un mari.

En Ukraine<sup>32</sup>, liée à la procréation médicalement assistée, une société présente dans une vidéo promotionnelle la possibilité qu'elle offre de conserver le sang de cordon. Elle l'assimile à un cadeau de naissance faite au bébé. Le sang conservé accompagnera l'enfant qui, toute sa vie durant, pourra y avoir recours en cas de besoin médical. Rappelons que cette pratique est illégale en France.

### **L'encadrement du marché.**

---

en ligne, dont les femmes sont moins « retouchées » que ne l'était celui d'Egg donation Inc, nous invite à découvrir toutes les mères porteuses disponibles, « pédigré » à l'appui. Cette société travaille pour 35 pays dans le monde.

<sup>26</sup> DELHI IVF fertility research center.

<sup>27</sup> Bombay Fertility Clinic IVF center.

<sup>28</sup> Site de : Akanksha Infertility Clinic, Nayna Patel. <http://www.ivfcharotar.com/index.html> consulté le 13.05.09.

<sup>29</sup> Julien Bouissou. Le monde du 5 août 2008.

<sup>30</sup> Les Société Cryos International et la société T.S.B.C. (The Sperm Bank of California) indiquent clairement leur ouverture au célibat et à l'homoparentalité. D'autres associations ou entreprises sont spécialisées dans les couples homosexuels et les femmes voulant avoir des enfants sans partenaire.

<http://www.singlemothersbychoice.com/> consulté le 24.08.08.

<http://www.growinggenerations.com/> consulté le 24.08.08.

<sup>31</sup> La société The Fertility Institute : Los Angeles/New York /Mexico, assure, grâce au dpi, une réussite de 100% dans le choix du sexe pour 3800 naissance. <http://www.fertility-docs.com/>

<sup>32</sup> La société Ukrainienne Surrogate-motherhood.

## **Les Etats.**

Les Etats, aux travers des textes de lois, sont amenés à réguler « moralement » le commerce des corps, des cellules et des organes. C'est en ces sens que l'Europe émet des directives et les Etats des lois de bioéthiques.

Mais qu'on ne s'y trompe pas : la « morale » des Etats ne saurait s'extraire de certaines contingences. Les Etats peuvent avoir des intérêts économiques et politiques dans la régulation et le choix des naissances. Un Etat peut voir d'un bon œil le fait d'avoir des enfants plus nombreux, plus fiables, plus heureux, plus productifs, plus résistants aux maladies, à la pollution, à la chaleur... moins obèses, moins chers...

En d'autres temps, certains Etats n'ont pas hésités à réclamer plus d'enfants dont des garçons pour alimenter en chair à canon leurs conflits. Des politiques de stérilisation des « inaptes » ont été conduites au début du XXème siècle dans certains pays Anglo-Saxons et Scandinaves. Aujourd'hui au terme d'eugénisme qui renvoie de manière effrayante aux pratiques nazis, on préfère à juste titre parce que ce n'est pas comparable, parler d'orthogénisme, de progénisme ou à la rigueur d'eugénisme positif pour accompagner des politiques de « bonification » de l'espèce humaine qui défavorise les naissances à risques. Les maladies génétiques coûtent chers et la trisomie 21, pour ne prendre que cet exemple, fait l'objet d'incitation à l'avortement, ne serait-ce que par l'incitation à son dépistage systématique à partir d'un certain âge chez les femmes<sup>33</sup>, et par les difficultés qui sont faites dans la prise en charge future des enfants trisomiques.

Cela pour dire qu'intérêts-d'Etats et intérêts-marchands ne sont pas forcément incompatibles.

## **La mondialisation.**

Ce n'est néanmoins pas au niveau des Etats que l'on trouve l'origine de la dynamique de la marchandisation des corps. C'est sa mondialisation, au delà des Etats, qui le permet.

Sur le plan de la morale : vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà.

Sur le plan juridique : interdit quelque part, autorisé ailleurs.

Sur le plan économique : trop cher ici, moins cher là bas.

Aux Etats Unis, par exemple, il n'existe aucune harmonisation des législations entre les Etats et celui de Californie s'affiche à bien des égards comme le plus permissif. En Europe, pour ne prendre que cinq Etats : Allemagne, Danemark, Royaume Uni, Suisse et Espagne, chacun affiche ses spécificités<sup>34</sup>. Les lois espagnoles et britanniques, par exemple, sont les seules qui n'excluent pas les femmes célibataires de l'assistance médicale à la procréation. Elles sont aussi les seules qui permettent l'insémination artificielle et le transfert d'embryons post-mortem. Les lois Suisse et Allemande n'autorisent pas le diagnostic préimplantatoire.

Les agences spécialisées dans l'assistance médicale à la procréation, pour répondre aux demandes spécifiques contraintes par des lois et des coûts hétérogènes, mettent ainsi

---

<sup>33</sup> 96% des enfants trisomiques dépistés sont avortés. In « *La trisomie est une tragédie grecque* ». Jean-Marie Le Méné. Ed. Salvator. 2009.

<sup>34</sup> Sénat. Étude de législation comparée n° 193 - janvier 2009 - L'accès à l'assistance médicale à la procréation. <http://www.senat.fr/lc/lc193/lc1930.html>



mondialement l'offre en relation avec la demande. Et à l'instar des dentistes polonais ou tunisiens qui pratiquent des prix défiant toute concurrence, elles cultivent l'idée qu'il faut joindre l'utile à l'agréable. Elles mettent en place un véritable tourisme de la procréation<sup>35</sup>. L'assistance médicale à la procréation n'est pas « un commerce de proximité ».

Nombreuses sont les sociétés américaines qui par exemple organisent des voyages dans les pays de l'est<sup>36</sup>. La société IVF vacation<sup>37</sup> est une société américaine de Ohio qui, comme son nom l'indique, est spécialisée dans le tourisme de l'insémination artificielle (In Vitro Fécondation Vacation). Elle propose différents programmes notamment deux vacances : l'une de 7 jours (avec donneur d'ovocyte) et l'autre de 14 jours (sans donneur d'ovocyte) pour respectivement les sommes de 8000 euros et 6000 euros. Ces tarifs s'accompagnent de différentes prestations autres que médicales : visite de la ville, spa et animations culturelles qui permettent au séjour selon leur expression d'être « an affordable, pleasant and fun expérience ». Les cliniques de Zlin et de Brno en Tchéquie sont ainsi présentées comme un véritable « spot » de la procréation médicalement assistée.

Ces commerces, se jouant des frontières, voient s'interconnecter les juristes, les banques d'organes, les cliniques et les entremetteurs qui font le lien avec les clients : les donneurs et les receveurs.

Les juristes garantissent la faisabilité en fonction des réglementations en vigueur dans chaque pays. C'est une tâche complexe car non seulement les lois sont très différentes d'un Etat à l'autre, mais elles évoluent continuellement dans le temps. Les juristes garantissent ainsi les contrats entre donneurs et receveurs et s'occupent, mondialisation oblige, des papiers établissant les filiations et les identités (ils établissent l'appartenance de l'enfant au pays d'origine des parents par exemple).

Ce marché fonctionne comme des ambassades, des oasis de liberté, des zones internationales, des enclaves touristiques, des paradis fiscaux. S'ils ne sont pas hors-la-loi, ils sont « hors-lois », ou relèvent de lois spécifiques aux enclaves. Et si l'internet est ce qui permet l'interconnexion des acteurs, il est aussi la devanture du commerce. Parce que ce marché repose sur sa mondialisation, l'internet, qui fait fit des frontières, est la vitrine du marché de la procréation. Sans lui, sans l'affichage international qu'il permet, ce marché ne serait probablement pas possible.

Notons enfin que cette mondialisation du marché de la procréation peut influencer directement sur les politiques des Etats qui savent bien qu'en interdisant chez eux, ils favorisent le départ chez l'autre. Des lois peuvent être influencées par la volonté « éthique » de garantir à ses ressortissants une qualité des soins en procréation médicalement assistée et de ne pas leurs faire courir le risque d'aller ailleurs. Des lois peuvent aussi être influencées par la volonté de ne pas perdre de « clients/donneurs » en matière de don d'organes. La levée de la gratuité du don a une influence directe sur le nombre de donneurs par exemple.

### **3. Demain les nouveaux marchés**

---

<sup>35</sup> Voir l'IVF et la Surogacy sur le site de planethospital. <http://www.planethospital.com/> Consulté le 23.05.09.

<sup>36</sup> La société Ukrainienne Surrogate Motherhood Center entretien par exemple des relations d'affaires avec d'autres agences dans le monde comme International Surrogacy Partners aux USA.

<sup>37</sup> Exemple : « vacations » organisées à partir des USA pour la Tchéquie. <http://www.ivfvacation.com/> consulté le 24.08.08.

Les tenants d'un post-humanisme<sup>38</sup> c'est à dire d'un « après l'être humain » où nous aurions définitivement pris en charge l'avenir de notre propre espèce pour décider nous-mêmes de nos caractéristiques biologiques, envisagent l'éradication de la naissance, de la souffrance et de la mort.

a. Dans la perspective d'un reproducteur « malgré tout », trois prospectives post-humanistes sont plébiscitées :

- **l'utérus artificiel**<sup>39</sup> (ectogenèse), notamment défendu par ceux qui y voient la possibilité d'être définitivement débarrassé d'une reproduction liée à la relation sexuelle. Certains mouvements féministes en font aussi la promotion considérant qu'il contribuerait à une libération définitive de la femme. Cette idée d'une conception ex-utéro ne date pas d'aujourd'hui et déjà, en 1750, sa mise en œuvre fût envisagée<sup>40</sup>.

- **la parthénogenèse**<sup>41</sup>, là aussi revendiquée par certains mouvements extrémistes qui y voit la possibilité pour les femmes d'établir des communautés autonomes quand à leur reproduction. Au delà, il s'agirait de se reproduire un peu comme les plantes, par bouturage, quand n'importe quelles cellules souches adultes seraient susceptibles de devenir un ovocyte qui par stimulation adéquat deviendrait un embryon.

- **le clonage** qui peut être envisagé comme une forme de reproduction asexué et contrôlé.

b. Dans la perspective d'un humain de meilleur « qualité », un humain choisi, parfait, augmenté (amélioration de l'individu et de l'espèce), on trouve habituellement :

- **la prise de drogue** pour favoriser le développement de l'embryon. Il s'agit en quelque sorte de dopage. Certains médicaments sont d'ores et déjà utilisés pour « corriger » le caractère d'un enfant, comme la ritaline pour les « hyperactifs ». Ces « dérives » peuvent s'appliquer à d'autres champs d'intervention et au fœtus lui-même.

- **l'humain H.G.M. ou « humain génétiquement modifié »** par une intervention au niveau des gamètes ou des embryons en vue de le remanier ou d'en augmenter les capacités.

c. D'autres marchés peuvent concerner l'extension de pratiques existantes comme le bébé médicament<sup>42</sup>, la conservation personnalisée et généralisée de cellules souches dont

---

<sup>38</sup> Le post humanisme conçoit que les sciences et les techniques et notamment la convergence des nanotechnologies, de la biotechnologie, des sciences de l'information et de la communication et des sciences cognitives, peuvent nous transformer au point que l'humanité serait à un tournant radical de son histoire. Certains appellent à une nouvelle définition de l'homme et de son rapport à son environnement où la frontière entre l'homme, le vivant en général et les machines se dissipe.

<sup>39</sup> Atlan Henri, *L'utérus artificiel*, ed. La librairie du XXIème siècle. Seuil. 2005.

<sup>40</sup> Jean-Louis Fischer cite Roe R. qui, en 1750 à partir des travaux de Réaumur, propose d'user d'incubateurs artificiels pour « fournir annuellement cent cinquante mille hommes en état de porter les armes...»). In « Le choix du sexe, le choix d'une histoire ». P.241. L'embryon humain à travers l'histoire. In folio.2004.

<sup>41</sup> On rencontre la parthénogenèse naturelle comme moyen de reproduction chez les plantes et de nombreux animaux autres que les mammifères. Il est aussi probable que le coréen Hwang Woo-Suk, qui avait annoncé avoir réussi le clonage humain, ait en fait observé un cas de parthénogenèse humaine, limitée aux premiers stades embryonnaires.

<sup>42</sup> Il s'agit, dans le cadre d'une FIV, de trier les embryons de manière à ne conserver qu'un embryon ayant des caractéristiques génétiques susceptibles de permettre de réparer, plus tard, un proche (à l'aide des cellules du sang de cordon par exemple).

celles du sang de cordon, ou encore, ce qui se fait déjà pour les animaux, le bébé de remplacement par clonage d'un être cher disparu<sup>43</sup>.

L'utérus artificiel, le clonage, l'amélioration génétique... font l'objet de nombreuses controverses scientifiques quand à la possibilité de leur réalisation effective. Néanmoins les chercheurs s'accordent à dire que ces techniques sont « scientifiquement pensables » et de nombreux scientifiques dans le monde tenant du transhumanisme<sup>44</sup> défendent l'avènement de ces pratiques. Ils sont notamment représentés dans le monde universitaire et associatif<sup>45</sup>, et bien sûr dans certaines sectes comme celle bien connue des Raéliens. Ensemble ils passent du « pensable » au « possible », puis du « possible » à sa mise en œuvre s'appuyant sur la loi de Gabor, l'unique principe de l'univers technique : tout le possible sera fait, toujours<sup>46</sup>.

Sur le plan éthique, là encore, le débat est moins simple qu'il n'y paraît. Même si l'on va plus loin que précédemment dans une définition de l'éthique et qu'on l'aborde au sens kantien du terme en faisant référence à la dignité, à l'autonomie, au respect d'autrui et de soi-même... ou qu'on l'aborde dans son sens grec : la recherche du bien vivre individuel et collectif, il n'est toujours pas évident de prouver que l'utérus artificiel, le clonage, la modification génétique, le dopage porte tords ou porte atteinte à la vie et à la dignité humaine. Il n'existe aucun consensus sur ce qu'est la vie, la dignité ou le bonheur et les mêmes controverses ont eu lieu ou perdurent sur les suppléments en vitamines, les médicaments de confort, la fécondation *in vitro*, les thérapies géniques et autres « chirurgies du gène ». Comme dirait Ruwen Ogien concernant les clones<sup>47</sup> : pourquoi la dignité humaine d'un clone ne serait-elle pas respectée ? Pourquoi un clone serait-il instrumentalisé ?

Les tenants du post humanisme revendiquent ainsi, au nom de l'éthique, l'idée que de modifier génétiquement des individus permettrait à des populations entières de ne plus être sensibles au paludisme, ou dans les pays développés, de ne plus l'être à l'obésité qui atteint les plus vulnérables<sup>48</sup>.

Aussi, au delà des polémiques, nous voulons insister ici sur l'aspect éthique majeur qu'est la marchandisation des corps induite par ces perspectives post-humaines.

Car là encore ces techniques en émergences peuvent être relayées par un commerce et une industrie susceptibles d'y trouver leurs intérêts économiques, voire même par des Etats pour des raisons économiques et politiques.

Or ce qui va de pair avec la marchandisation est le fait que nous n'allons plus nous « reproduire » mais PRODUIRE des enfants. Nous n'allons plus « former » des enfants, au sens d'éduquer, mais les TRANSFORMER comme on produit et on transforme des objets.

Dans cette perspective, l'enfant, qui apparaît déjà pour certains comme un moyen d'accomplissement personnel, de reconnaissance sociale, et de projection de soi, devient un produit de consommation dont on exige qualité et rapport qualité prix.

---

<sup>43</sup> Voir le site de la compagnie bioarts : <http://www.bioarts.com/>

<sup>44</sup> Le transhumanisme fait la transition avec posthumanisme.

<sup>45</sup> Voir la liste <http://humanityplus.org/get-involved/chapters>

<sup>46</sup> André Comte-Sponville ajoute : « à la seule condition qu'il y ait un marché ». In *Le capitalisme est-il moral ?* Albin Michel. 2008. Page 50.

<sup>47</sup> Ogien Ruwen, *La panique morale*, Grasset, 2004. Page 78.

<sup>48</sup> En supposant que ce soit possible.

Dans notre société ultra libérale, individualiste et consumériste, où nous semblons consentir, contraint et résigné<sup>49</sup>, à la marchandisation et à la technicisation grandissante des objets et des relations qui nous entourent, nous apparaissions aussi résignés à la marchandisation des corps, (leur transformation en objet marchand) et à leur technicisation qui voit le vivant se réifier au point de ne plus se représenter que comme un grand jeux de Lego chimico-génétique.

Après l'acceptation de nos corps, porte-manteaux publicitaires de marques, et celle d'une chirurgie esthétique qui nous voit refuser la différence et la mort, sommes-nous à ce point fâchés avec nos corps pour accepter que l'être humain devienne une marchandise ?

**Jean-François Ternay**

**Le 22 juin 2009.**

---

<sup>49</sup> Maurice Godelier se demande ce qu'est le consentement des dominés :

- céder, est-ce consentir ?

- à quelle conscience cela renvoie-t-il chez les dominés ?

- et la conscience des dominés enveloppe-t-elle une connaissance de la domination ou une représentation de l'acceptation, une collaboration ou un consentement à la domination ? (Où l'on retrouve les deux sens de consentir : accepter / adhérer.) . Cité par Geneviève FRAISSE, Du consentement, Seuil 2007,